

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception	Cadre réservé à l'administration	N° d'enregistrement
	Dossier complet le	

1. Intitulé du projet

Réouverture des espaces pastoraux, élevage caprins et bovins
peu de clôtures, Démariage en réalisant un maximum d'arbres

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47A-A	Défrichement et réouverture des milieux pastoraux.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Installation, peu de clôtures,
Démariage, réouverture pastoraux.

4.2 Objectifs du projet

Pâturage des mes animaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- nettoyage sous les arbres
- gyrobroyage du maquis
- pause de clôtures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Pâturage caprins/bovins

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure autorisation
de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
pauses de 30m linéaires de clôtures. superficie défrichée et groyabroyé	45.57.41 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2018 urtoca.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

usage actuel / ne sont
 installation jeune agriculteur.
 Bains et captifs en 2019.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune Bois Nonbagne au titre d'urbanisme et de défrichement.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- plan de localisation des parcelles. - page n°2 Demande d'autorisation - Baus à ferme pour les parcelles concernées

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bastia

le.

15 mai 2018

Signature



BAIL A FERME Type

Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

> M^r GRABOVA Paul Louis Jeanné(e) le 23.06.1956 à Bastia (28)
 4 Rue Salvatore Viale Lanza Bastia

> Mné(e) le à

> Mné(e) le à

Agissant en tant que propriétaire(s), déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

> Mme GASPARI Dufrey Marionné(e) le 01.03.1986 à Toulon (83)
 Route de Lama 20218 Pietralba

Agissant en tant que locataire, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	46	Belle Cave		75	20
=	B	47	Belle Cave	16	15	60
=	B	48	Belle cave	1	26	20
=	B	175	Cuertajo	2	41	90
=	B	176	Cuertajo		15	25
=	B	177	Cuertajo		31	10 olive
=	B	266	Ciarulo			48
=	B	268	Ciarulo		2	80
TOTAL				21	08	53

BAIL A FERME Type
Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

➤ M^r Ottaviano Paul Louis Jean né(e) le 23.01.1956 à Bastia
4 Rue Salvatore Viale 20200 Bastia (2B)

➤ Mné(e) le à

➤ Mné(e) le à

Agissant en tant que propriétaire(s), déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

➤ M^{me} GASPARI DUTRAY Marion né(e) le 01.03.1986 à Toulon
Route de Lama 20218 Pietralba (83)

Agissant en tant que locataire, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	273	Gianni		8	90
=	B	274	Gianni	2	39	04
=	B	281	Vitallacce		50	40
=	B	282	Vitallacce	1	72	35
=	B	283	Ciarvio		1	70
=	B	284	Ciarvio		45	10
=	B	285	Ciarvio		32	35
=	B	286	Gianni		93	40
TOTAL				6	43	24

P.O

BAIL A FERME Type
Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

➤ M r Crabona Paul Louis Jean né(e) le 23.01.1956 à BASTIA
4 Rue Salvatore Viale 20200 BASTIA (2B)

➤ Mné(e) le à

➤ Mné(e) le à

Agissant en tant que propriétaire(s), déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

➤ Mme Gasperiot Marie né(e) le 01.03.1956 à Tour
Route de l'Ima 20218 Pietralba (83)

Agissant en tant que locataire, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	290	Ciaruio		38	12
=	B	291	Ciaruio		17	10
=	B	297	Santandrea	1	67	40
=	B	298	Santandrea	1	12	00
=	B	593	Piobo	5	64	15
=	B	595	Faustino	1	78	00
=	B	596	Faustino	4	82	47
=	B	626	Ciarrio		15	69
TOTAL				15	74	93

P.O

BAIL A FERME Type
Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

➤ Mr Orabon Paul Louis Jean né(e) le 23.01.1956 à Bastia
4. Rue Salvatore Viale 20200 Bastia (2B)

➤ Mné(e) le à

➤ Mné(e) le à

Agissant en tant que propriétaire(s), déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

➤ Mme GASPARI Dora Marion né(e) le 01.03.1986 à Toulnon
Route de bme 20218 Pietralba (831)

Agissant en tant que locataire, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	628	Ciarrio		53	97
=	B	629	Ciarrio		84	28
=	B	631	Ciarvio		2	31
=	B	632	Ciarvio		95	02
=	B	592	Piobo		50	79
TOTAL					2	86 37

P.O

2. Bâtiments d'exploitation

COMMUNE	DESIGNATION	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE AU SOL
/ TOTAL					

Article 1- Etat des lieux :

Le locataire prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouvent à la date de leur entrée en jouissance. Un état des lieux devra être établi conformément aux dispositions de l'article L411-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 2-Durée du bail :

La durée du présent bail est de neuf années entières et consécutives, qui commenceront à prendre cours le 25 mars 2017.....pour se terminer le 25 mars 2026.

Article 3- Transmission entre vifs du bail :

Toute cession ou sous-location du présent bail est interdite, sous réserve de respecter les prescriptions des articles L411-35, L411-37 à L411-39 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Loyer

Ce bail est consenti et accepté moyennant un prix annuel de 700.....€ calculé conformément aux dispositions définies annuellement par arrêté préfectoral suivant le détail ci-après :

1- Région Plaine Littorale (jusqu'à 100 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables irriguées			
terres labourables en sec			
prairies naturelles			
maquis			
vignoble			
vergers			
maraichages			
TOTAL			

2 - Région des coteaux (100 m à 450 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables irriguées			
terres labourables en sec			
prairies naturelles			
maquis	45318HA	13,45€ / HA	620€ / AN
châtaignes pacage			
vignoble			
vergers	3110	254,10€ / HA	80€ / AN
maraichage			
TOTAL			

P.O.

3- Région de montagne (au dessus de 450 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables			
prairies naturelles			
maquis			
châtaignes pacage			
TOTAL			

4-édifices et matériel :

	Valeur locative totale en euros par an
Edifices	
Matériel	
TOTAL	

Le locataire GASPAR... ALAIN... MARION s'engage à verser le montant du loyer à MR ORBANA PAUL LOUIS JEAN propriétaire(s), le 15 Juillet de chaque année, le premier paiement devant être effectué le 15 Juillet 2017.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un prix de fermage annuel calculé et actualisé d'après les fourchettes de prix définies par arrêté préfectoral.

Les parties évaluent le prix du fermage à la somme de 100€ euro.
(sept cent euros euro).

Article 5- Travaux et améliorations par les locataires

Le locataire est autorisé par le(s) propriétaire(s) à effectuer tous les travaux de mise en valeur agricole tels que ceux préconisés par les organismes habilités et s'engage à les réaliser dans les règles de l'art.

Les plantations nouvelles et constructions devront être autorisées expressément s'il y a lieu.

Les locataires qui auront effectués des améliorations sur les biens loués auront droit dans ce cas à leur sortie des lieux à une indemnité calculée conformément à l'article L411-71 du Code rural et de la pêche maritime.

Pour ce qui concerne les amortissements, se référer à l'arrêté départemental en vigueur ou au barème national selon l'article R411-18 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 6- Impôts et taxes

Le locataire remboursera au(x) propriétaire(s) les impôts et taxes afférents aux biens loués dans les proportions définies par les articles L415-3, alinéa 3, et L514-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Par ailleurs, l'enregistrement n'est plus obligatoire. Cependant, il reste vivement conseillé.

Article 7- Contrôle des structures

Le locataire déclare et justifie que sa situation au regard du régime visé par les articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime des autorisations préalables pour l'installation, l'agrandissement et la réunion d'exploitations telle qu'elle résultera du présent bail, est la suivante : (à préciser)

- ou dispensé d'autorisation
- ou soumis à déclaration faite le
- ou autorisation préalable obtenue le..... et produite

P.O.

- ou demande d'autorisation en cours déposée le..... Le présent bail est conclu sous réserve expresse de l'octroi de cette autorisation qui sera produite.


La nullité du bail pourra être prononcée dans les conditions visées a l'article L 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

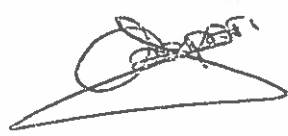
FAIT EN TRIPLE EXEMPLAIRE, dont un original en cas d'enregistrement.

A. U. R. T. A. C. A le 25 mars 2017.....

LE(S) PROPRIÉTAIRE(S), (1)

LE LOCATAIRE, (1)

lu et approuvé


 lu et approuvé

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
BASTIA
Le 15/05/2017 Dossier 2017 14298, référence 2017 A 00647
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : 25 €
L'Agent administratif principal des finances publiques

Viviane CHIORBOLI
Agent
des Finances Publiques


ATTESTATION DE MISE A DISPOSITION DE TERRES AGRICOLES

Je soussigné(e), le prêteur,
Mme / Mr M. VOLELLI E. VA
demeurant RUE MARCEL PAUL
IMM. LE CÉZANNE
Code postal 20200 Commune
BASTIA

l'agriculteur,
Raison sociale : Caspari Merion
n° PACAGE :
Siège social : Route de Lama
Code postal : 20218 Commune
St Etienne

Il a été convenu que le prêteur prête à titre de prêt à usage gratuit conformément aux articles 1875 et suivants du code civil, les biens dont la désignation suit:

les parcelles suivantes, dont je suis locataire ou propriétaire :

Cadastre: B 220 "Vitalba" urbans 20218

Superficie: 3h 86.30

TOTAL: 3h 86.30

atteste mettre à disposition de Caspari Merion, à compter du
28 mars 2018 pour une durée de 28 mars 2019

La mise à disposition des terres prend effet le : 28 mars 2018

Fait à Bastia
le 28 mars 2018 en doubles exemplaires.
Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

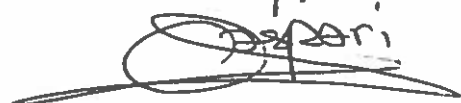
Le prêteur:

Lu et Approuvé



L'Agriculteur:

Lu et approuvé



BAIL A FERME Type
Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- > M Grabona Marie-Richarda Stephane né(e) le 14.05.1959 à Bastia (2B)
BAT. B., 2 Parc Berthault Les Dragonniers
20000 Ajaccio
- > Mné(e) le à
- > Mné(e) le à

Agissant en tant que propriétaire(s), déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

- > M GASPARI Du Trey Marion né(e) le 01.03.1986 à Toulon (83)
Route de Lama 20218 Pietralba

Agissant en tant que locataire, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	129	Campi Tostari Sottari	3	63	31
"	B	130	"		35	22
"	B	131	"			22
"	B	132	"	1	56	20
"	B	133	"		1	20
"	B	134	"		1	95
"	B	135	Suaraccia		91	72
"	B	136	Suaraccia			28
TOTAL				6	50	10

BAIL A FERME Type Département de Haute-Corse

ENTRE LES SOUSSIGNES :

> M Grabona Marie-Victoria Stéphane né(e) le 14.05.1959 à Bastia (2B)
Bat. B., 2 par. Berthoult les Dragagniers
20000 Ajaccio

> Mné(e) le à

> Mné(e) le à

Agissant en tant que **propriétaire(s)**, déclare(nt) donner à bail à ferme les immeubles ci-dessous conformément aux dispositions du TITRE I du livre IV du Code Rural et de la pêche Maritime, et de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

> M Gaspari Dutrey Marion né(e) le 01.03.1986 à Toulon (83)
Route de Lama 20218 Pietralba

Agissant en tant que **locataire**, accepte expressément, les immeubles décrits ci-après.

1. Terres

COMMUNE	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE		
				HA	A	CA
URTACA	B	137	Suagaccia		64	90
URTACA	B	145	Suagaccia	6	15	25
Palascu	A	375	Pietra Mboneta	3	59	10
TOTAL				10	39	25

2. Bâtiments d'exploitation

COMMUNE	DESIGNATION	SECTION	N° CAD	LIEU-DIT	SURFACE AU SOL
TOTAL					

Article 1- Etat des lieux :

Le locataire prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouvent à la date de leur entrée en jouissance. Un état des lieux devra être établi conformément aux dispositions de l'article L411-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 2-Durée du bail :

La durée du présent bail est de neuf années entières et consécutives, qui commenceront à prendre cours le 15 mars 2017 pour se terminer le 15 mars 2026

Article 3- Transmission entre vifs du bail :

Toute cession ou sous-location du présent bail est interdite, sous réserve de respecter les prescriptions des articles L411-35, L411-37 à L411-39 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Loyer

Ce bail est consenti et accepté moyennant un prix annuel de 304 € calculé conformément aux dispositions définies annuellement par arrêté préfectoral suivant le détail ci-après :

1- Région Plaine Littorale (jusqu'à 100 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables irriguées			
terres labourables en sec			
prairies naturelles			
maquis			
vignoble			
vergers			
maraichages			
TOTAL			

2 - Région des coteaux (100 m à 450 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables irriguées			
terres labourables en sec			
prairies naturelles			
maquis	165413 HA	13,45€ / HA	215€
châtaignes pacage			
vignoble			
vergers	3522	254,10€ / HA	89€
maraichage			
TOTAL			

3- Région de montagne (au dessus de 450 m d'altitude) :

Nature des immeubles loués	Superficie	Valeur locative en euros/ha et par an	Valeur locative totale en euros par an
terres labourables			
prairies naturelles			
maquis			
châtaignes pacage			
TOTAL			

4-édifices et matériel :

	Valeur locative totale en euros par an
Edifices	
Matériel	
TOTAL	

Le locataire GASPARI... N. TRAY... B. RION s'engage à verser le montant du loyer à Mme... ORABONA... M. R. E... VICTOR... S. STEPHANE propriétaire(s), le 15.5.2017 de chaque année, le premier paiement devant être effectué le 15.5.2017.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un prix de fermage annuel calculé et actualisé d'après les fourchettes de prix définies par arrêté préfectoral.

Les parties évaluent le prix du fermage à la somme de 304...€.....euro.
(Trois cent quatre.....euro).

Article 5- Travaux et améliorations par les locataires

Le locataire est autorisé par le(s) propriétaire(s) à effectuer tous les travaux de mise en valeur agricole tels que ceux préconisés par les organismes habilités et s'engage à les réaliser dans les règles de l'art.

Les plantations nouvelles et constructions devront être autorisées expressément s'il y a lieu.

Les locataires qui auront effectués des améliorations sur les biens loués auront droit dans ce cas à leur sortie des lieux à une indemnité calculée conformément à l'article L411-71 du Code rural et de la pêche maritime.

Pour ce qui concerne les amortissements, se référer à l'arrêté départemental en vigueur ou au barème national selon l'article R411-18 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 6- Impôts et taxes

Le locataire remboursera au(x) propriétaire(s) les impôts et taxes afférents aux biens loués dans les proportions définies par les articles L415-3, alinéa 3, et L514-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Par ailleurs, l'enregistrement n'est plus obligatoire. Cependant, il reste vivement conseillé.

Article 7- Contrôle des structures

Le locataire déclare et justifie que sa situation au regard du régime visé par les articles L. 331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime des autorisations préalables pour l'installation, l'agrandissement et la réunion d'exploitations telle qu'elle résultera du présent bail, est la suivante : (à préciser)

- ou dispensé d'autorisation
- ou soumis à déclaration faite le
- ou autorisation préalable obtenue le..... et produite

- ou autorisation préalable obtenue le et produite
- ou demande d'autorisation en cours déposée le..... Le présent bail est conclu sous réserve expresse de l'octroi de cette autorisation qui sera produite.

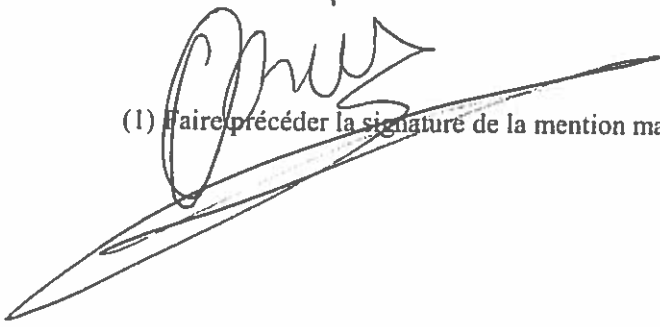
La nullité du bail pourra être prononcée dans les conditions visées a l'article L 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

FAIT EN TRIPLE EXEMPLAIRE, dont un original en cas d'enregistrement.

A. URTACA....., le 15 mai 2017.....

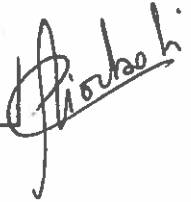
LE(S) PROPRIÉTAIRE(S), (1)
lu et approuvé

LE LOCATAIRE, (1)
lu et approuvé



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
BASTIA
Le 15/05/2017 Dossier 2017 14299, référence 2017 A 00646
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : 25 €
L'Agent administratif principal des finances publiques

Viviane CHIORBOLI
Agent
des Finances Publiques 

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : _____

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE A DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(1)
Urtaca	B 129, B 130, B 131, B 132, B 133, B 134, B 135, B 136, B 137, B 145					= 12,98,03 ha
Urtaca	B 596, B 266, B 628, B 630, B 631					= 6,3425 ha
Urtaca	B 592, B 175, B 176 , B 177 , B 176, B 273, B 274, B 395, B 286					B 280 = 19,44,68 ha
Urtaca	B 272					= 2,30 ha
Urtaca	B 359, B 360, B 358					= 14,53,45 ha

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 45 hectares 57 ares 41 centiares

But du défrichement (Mise en culture, réouverture des espaces pastoraux, carrière, construction individuelle, lotissement, camping...) :

Réouverture des espaces pastoraux pour mon élevage
aprinset baign pour de chèvre, démaquillage en laissant
le maximum d'arbres.

AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT (NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) :(1)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE
cebons Paul-Louis			
cebons Marie-Victoria			
Keldi eva.			

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

